



## **Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Lavéra et de TotalEnergies : Un financement à 100 % des travaux de protection des habitations**

La prise en charge par les partenaires financeurs des 10 % du coût des travaux de protection des habitations restant à la charge des riverains est confirmée. Cette demande forte avait été exprimée par les associations représentant les riverains et les communes concernées tout au long de la procédure d'élaboration des PPRT de Lavéra et de TotalEnergies.

Le travail conduit sur les PPRT de Lavéra approuvé le 15 mai 2023 et de TotalEnergies, dont l'enquête publique vient de s'achever, a permis d'aboutir au financement intégral des travaux de protection des habitations riveraines, grâce à l'engagement financier supplémentaire des industriels (Ineos, Kem One et TotalEnergies) pour 5 % de ce restant à charge, et du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 2,5 % chacun.

L'effort collectif consenti par les partenaires devrait faciliter la réalisation des travaux prescrits par les plans et ainsi permettre de renforcer la protection des habitants dans leurs logements.